



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 125193

Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Apparus en 1990, ils aident, à la demande des enseignants, les enfants qui, à un moment donné de leur parcours scolaire, éprouvent des difficultés. Deux types d'enseignants spécialisés existent : les maîtres E, chargés des aides à dominante pédagogique, et les maîtres G, chargés des aides à dominante rééducative. Dans le cadre de l'exécution du budget 2012, trois scénarii ont été présentés : l'extinction progressive des RASED, la suppression de la distinction entre maîtres E et maîtres G qui seraient sédentarisés sur les écoles à plus forts besoins, la combinaison d'une sédentarisation des maîtres E et le maintien d'équipes de maîtres G à l'échelle d'un bassin pour permettre des interventions ponctuelles. Ces trois hypothèses inquiètent au plus haut point l'Association catalane des rééducateurs de l'éducation nationale (ACREN) qui souhaite ardemment qu'un quatrième scénario prévoyant le maintien et le développement des RASED soit envisagé. Au vu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125193

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13472

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)